

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

SPORT

Associations et instances sportives

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 26 septembre 2018 fixant la liste des agents relevant du ministre chargé des sports habilités à rechercher et constater les infractions aux dispositions prévues aux articles L. 232-9, L. 232-10 et L. 232-25 à L. 232-28 du code du sport

NOR : SPOV1830724A

La ministre des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 à L. 232-28 et R. 232-70-1 ;

Vu le décret n° 2004-612 du 24 juin 2004 modifié portant création d'un Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

Les agents relevant du ministre chargé des sports nommément désignés par la liste figurant à l'article 2 sont habilités à rechercher et constater les infractions aux dispositions prévues aux articles L. 232-9, L. 232-10 et L. 232-25 à L. 232-28 du code du sport.

Ils procèdent aux actes pour lesquels ils ont été habilités sur le ressort de leur service d'affectation ou, lorsqu'ils ont reçu mission d'y procéder sur un territoire excédant leur ressort, sur l'étendue de ce territoire.

Article 2

La liste des agents habilités est la suivante :

M. BASSONS (Christophe).

M. BLOQUET (Philippe).

M. BORREL (Sébastien).

M. BOULANGER (Jean-Christophe).

M. BOURGEOIS (Valéry).

M. CARUSO (Gildo).

Mme DELAVIGNE (Nirina).

Mme DORÉ (Katy).

M. DRADEM (Jean-Maurice).

M. DUBOIS (Fabrice).

M. EVANO (Christophe).

Mme GACHON (Aurélie).

M. GRENIER (Luc).

M. LAFON (Michel).

Mme MILIENNE (Sabrina).

M. MOREL (Jean-Yves).

M. SAVARINO (Jean).

M. SCHULER (Frédéric).

M. ZEKRI (Guillaume).

Article 3

L'arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des agents relevant du ministre chargé des sports habilités à rechercher et constater les infractions aux dispositions prévues aux articles L. 232-9, L. 232-10 et L. 232-25 à L. 232-28 du code du sport est abrogé.

Article 4

La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 26 septembre 2018.

Pour la ministre des sports et par délégation :
Par empêchement de la directrice des sports :
La cheffe de service,
N. CUVILLIER